



## THERMONEO

(Siret : 51100773400029)

**M. GAYRAUD**  
ZA Descaillaux  
31430 SAINT ELIX LE CHATEAU

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPV 500

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

*Période couverte par le certificat : 11 décembre 2024 au 11 décembre 2025*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 18/01/2024 : 10527049504 - AXA FRANCE IARD (Paris)
- décennale au 18/01/2024 : 10527049504 - AXA FRANCE IARD (Paris)

### QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

*Période couverte par le certificat : 19 novembre 2024 au 19 novembre 2025*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 18/01/2024 : 10527049504 - AXA FRANCE IARD (Paris)
- décennale au 18/01/2024 : 10527049504 - AXA FRANCE IARD (Paris)



### Numéro QualiPV : QPV/35427

Forme juridique : EURL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 11 décembre 2024

**Gaël Parrens,**  
*Président de l'instance de qualification*

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**QualiPV** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 11 décembre 2028 pour QualiPV 500, 19 novembre 2025 pour QualiPV 36